

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024

Dans cette perspective la commune d'Antoingt recrute une ou un **agent recenseur** qui sera chargé d'effectuer la collecte des données de recensement auprès des habitants dont les logements vont être recensés.

Le **candidat à l'emploi d'agent recenseur** devra être disponible du 18 janvier au 17 février 2024. Il devra prévoir également d'être disponible pour une **journée de formation** (ou deux demi-journées) entre octobre et novembre 2023, ainsi que le temps nécessaire à la reconnaissance de la commune.

Profil souhaité :

- Être libre de tout engagement durant la période de recensement
- Ténacité et grande disponibilité quotidienne
- Capacité d'organisation
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue
- Discrétion, confidentialité et neutralité

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 30 septembre 2023 à l'adresse suivante :

À l'attention de Monsieur le Maire – 1 place de la Mairie 63340 Antoingt, ou par mail : mairie.antoingt1@orange.fr